

COMMUNAUTE FRANCAISE

BRUXELLES, le 1er octobre 1990.
rue Royale, 123

Ministère de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation

Direction générale des personnels,
des statuts, de l'organisation
administrative et de l'
enseignement spécial

Service du recrutement, de la
sélection et de la promotion

RECOMMANDE

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la Communauté
française.

Nos réf. : 03/Doss.n°397/PROV1

15725 0369

OBJET : Appel aux candidats - Personnel directeur et
enseignant.
Fonction de sélection de proviseur -
Prorogation du délai pour l'introduction des
candidatures.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
le délai pour l'introduction des candidatures, tel qu'il est
fixé par la circulaire du 14 septembre 1990, est prorogé
jusqu'au 9 octobre 1990.

Je vous rappelle donc que les membres du personnel
intéressés sont invités à introduire leur candidature, le 9
octobre 1990 au plus tard, le cachet de la poste faisant
foi, à l'adresse suivante :

**MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE
LA FORMATION**

Direction générale des personnels, des statuts, de
l'organisation administrative et de l'enseignement
spécial

Service du recrutement, de la sélection et de la
promotion des personnels de l'enseignement de
la Communauté française

rue Royale, 123 - bureau 702
1000 BRUXELLES.

Les candidatures doivent être introduites, sous
peine de nullité, par une lettre recommandée à la poste,
dans la forme prescrite par la circulaire du 14 septembre
1990.

Dès sa réception, je vous invite à présenter cette circulaire à chacun des membres du personnel intéressés de votre établissement. Chacun y appose sa signature en indiquant la date.

Je vous invite également à envoyer copie de cette circulaire par recommandé à la poste avec accusé de réception, aux membres du personnel intéressés de votre établissement qui sont temporairement éloignés du service pour quelque motif que ce soit.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général,

~~Le Directeur~~

P. a.



J.M. DEBATTY

Georges NOEL

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation

Direction générale
des personnels, des statuts
de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

Service du recrutement,
de la sélection et de la promotion

Nos réf : 03/Doss.n°397/TRAVS017

RECOMMANDE

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la Communauté
française

Objet : Appel aux candidats - Personnel directeur et enseignant.
Fonction de sélection de proviseur.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les emplois
repris ci-après sont actuellement vacants :

A.R. ATH
A.R. HERSTAL
A.R. JUMET
A.R. "M. Bervoets" MONS
A.R. PHILIPPEVILLE
A.R. SAINT-GHISLAIN
A.R. "Air Pur" SERAING
A.R. "Jules Bara" TOURNAI 1

Les candidats à ces emplois doivent à la date limite fixée par
la présente pour l'introduction des candidatures, répondre aux
conditions suivantes :

- 1° être titulaire à titre définitif dans l'enseignement de la Communauté
française de l'une des fonctions de recrutement suivantes :
 - professeur de cours généraux
 - professeur de morale
 - professeur de cours spéciaux
 - professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodologie dans
l'enseignement secondaire du degré supérieur.
- 2° exercer une fonction à prestations complètes dans l'enseignement de
la Communauté française;
- 3° compter une ancienneté de fonction de 6 ans au moins;
- 4° être porteur du titre requis pour la fonction visée au 1° ci-dessus;

- 5° avoir reçu au moins la mention "Bon" au dernier bulletin de signalement;
- 6° avoir reçu au moins la mention "Bon" au dernier rapport d'inspection;

Les membres du personnel intéressés sont invités à introduire leur candidature, le 24 septembre 1990 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA
FORMATION

Direction générale des personnels, des statuts
et de l'organisation administrative,

Service du recrutement, de la sélection et
de la promotion,

123, rue Royale, bureau 702
1000 BRUXELLES

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par une lettre recommandée à la poste.

Les demandes seront accompagnées d'un curriculum-vitae mentionnant :

- nom et prénom;
- date de naissance (jour, mois, année);
- titres et établissements les ayant délivrés;
- fonction exercée actuellement dans l'enseignement de la Communauté française;
- établissement dans lequel cette fonction est exercée;
- ancienneté de fonction, c'est-à-dire l'ancienneté acquise à la date limite fixée pour l'introduction des demandes dans l'une des fonctions de recrutement précisée au 1° ci-dessus;
- ancienneté de service acquise à la même date dans l'enseignement de la Communauté française;
- relevé détaillé des prestations effectuées dans l'enseignement de la Communauté française, établi selon le modèle ci-annexé;
- date et mention du dernier bulletin de signalement;
- date et mention du dernier rapport d'inspection;
- date de l'arrêté royal portant nomination à la fonction de recrutement, visée au 1° ci-dessus;
- tout élément susceptible d'éclairer la Commission de sélection sur la valeur et les mérites du candidat.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

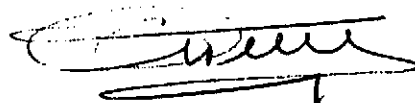
La circulaire du 18 juin 1990 est annulée pour ce qui concerne la fonction de sélection de proviseur. Les candidats qui ont introduit leur demande suite à l'appel aux candidats du 18 juin précité, sont priés de confirmer leur candidature par lettre recommandée à la poste dans le délai prévu ci-dessus.

Dès sa réception, je vous invite à présenter cette circulaire à chacun des membres du personnel intéressés de votre établissement. Chacun y appose sa signature en indiquant la date.

Je vous invite également à envoyer copie de cette circulaire par recommandé à la poste avec accusé de réception, aux membres du personnel intéressés de votre établissement qui sont temporairement éloignés du service pour quelque motif que ce soit.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. NOEL', with a long horizontal flourish extending to the right.

Georges NOEL.

ETAT DES SERVICES

* * *

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et <u>complète</u>)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre - temp. - stag. - déf.	Nombre d' heures hebdoma- daires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation